Femmes et Hommes au travail: des ressources pour l'entreprise

Oui mais comment ?

Jeudi de l'ARACT Aquitaine
17 septembre 2015

Laurence Vergneaux l.vergneaux@anact.fr

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

L'égalité professionnelle

- Pas ou peu de demande des entreprises et pourtant des opportunités de diagnostics et d'actions pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise, la gestion de la ressource humaine et la santé au travail.
- Une approche par l'analyse du travail, un outil disponible dans les entreprise: le RSC
- Des champs d'actions sur
  - les conditions de travail, l'organisation du travail, l'articulation des temps de vie
  - Les parcours professionnels, la formation, la promotion, la qualification
  - La santé au travail, les facteurs d'usure, la pénibilité, les risques (RPS, TMS,…)
  - Le recrutement, les salaires
  - Le développement, l'innovation et l'engagement
  - …..

→ ***la performance de l'entreprise***

Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

La négociation unique dite de « Qualité de vie au travail »

- Juin 2013 - l'**ANI** : sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail :Favoriser **l'égalité d'accès** à la qualité de vie au travail et à l'égalité professionnelle **pour tous les salariés**
- Un regroupement dans une négociation unique de plusieurs obligations existantes:
  - Égalité professionnelle
  - Durée effective et organisation du temps de travail
  - Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi
  - Conditions de la mobilité professionnelle ou géographique
  - Prévention de la pénibilité
- Le diagnostic préalable peut s'appuyer sur une enquête, le rapport de situation comparée, l'observation du travail, etc.

▪Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Diagnostic préalable

QVT

Employabilité Développement professionnel

Formation insertion Plan carrière
Parcours et compétences
Flexibilité et sécurité
Emplois atypiques

Partage et création de valeur

Critères de qualité
Engagement participatif
Participation, intéressement
Performance productive

Santé au travail

Organisation du temps de travail
Environnement physique
Qualité de la prévention
Risques professionnels

Egalité des chances

Équilibre vie privée, vie professionnelle
Diversité et non discrimination
Égalité professionnelle
Conciliation des temps

Contenu du travail

Autonomie
Sens du travail
Relations client
Responsabilisation
Qualité de la gestion
Travail en équipe

Relation de travail

Climat social

Participation
Dialogue social
Discussions sur le travail
Relations avec collègues
Relations managériales
Équité, justice organisationnelle

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

Des clés de l'ANI

- Construire la performance de l'entreprise par :
  - Les relations collectives
  - L'investissement sur l'intelligence individuelle et collective
  - L'efficacité et la qualité du travail
- Une cohérence à trouver dans les choix d'organisation
- Une approche par le travail, des problèmes
- Des espaces de dialogue sur le travail et son organisation

▪Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

La place du réseau ANACT-ARACT

Le réseau Anact-Aract comme accompagnateur

- identifié par les signataires de cet accord au niveau national
- des expérimentations qui vont être conduites dans les mois et années à venir dans les branches et les entreprises

Une méthodologie dédiée à la mise en œuvre d'une démarche QVT

- Favorise la concertation et un dialogue social renouvelé.
- Un outil pour devenir acteurs des innovations sociales et organisationnelles.

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

La place de l'égalité professionnelle

L'engagement dans le travail et l'entreprise est à la source des gains de performance et de l'innovation.

Cet engagement dépend de plusieurs conditions :

- Contenu du travail,
- Opportunités de développement professionnel,
- Qualité du management
- … de la satisfaction des clients ou usagers…
- ainsi que d'un bon fonctionnement de l'entreprise.

Concevoir de telles conditions de manière pérenne suppose de les inscrire à l'agenda stratégique et dans les projets techniques, sociaux et organisationnels de l'entreprise.

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

L'occasion de caractériser le travail

Les conditions

- conditions de vie extraprofessionnelles en relation avec le travail ;
- environnement de travail (physique, technique, organisationnel, relationnel…) ;
- conditions d'emploi (formation, carrière, égalité, parcours professionnel…).

La capacité à s'exprimer et à agir

- participatif; partenariat social; soutien managérial ; soutien des collectifs

Le contenu du travail

- **Autonomie au travail :** pouvoir d'agir sur des éléments de la tâche et de les combiner de manière variée et adaptée à la situation de sorte à procurer un ***sentiment de maîtrise*** ;
- **Valeur du travail :** sa valeur est d'abord accordée par autrui (client, bénéficiaire, hiérarchie, pair…) et renvoie au ***sentiment d'utilité*** ;
- **Travail apprenant :** il renvoie à la possibilité de mobiliser en situation un ensemble de compétences (relationnelles, émotionnelles, physiques, cognitives…). Un travail apprenant rend le ***travail intéressant*** ;
- **Travail complet :** réaliser une tâche complète au plan organisationnel, aussi pouvoir évaluer les effets de mon activité en regard des résultats que j'en attends, et pouvoir réduire l'écart entre les deux. Et donc de « piloter » ma performance ***(sentiment de responsabilité)*.**

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

L'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail

Un objectif-clé ici est d'identifier les causes structurelles des inégalités qui se situent du côté du travail et de son organisation:

- division sexuée des postes et activités,
- opportunités différentes de parcours,
- expositions différenciées aux risques professionnels,
- contraintes de temps du travail et du hors travail différentes.

Un outil : à partir des indicateurs du RSC

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

Une démarche

- Un état des lieux: Faire le point sur ses pratiques
  - Le fonctionnement global de l'entreprise
  - L'utilisation des données de population
  - La gestion des RH
  - La santé au travail
  - Les relations professionnelles
  - Le recrutement et la fidélisation
  - Le maintien des compétences et des savoir-faire
  - ….

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

Une démarche

- Engager un projet
- Agir sur la gestion et l'accompagnement des ressources humaines
  - Les processus d'intégration
  - Les parcours professionnels
  - La promotion et la qualification
  - …
- Agir sur l'organisation du travail
  - L'articulation des temps de travail et hors travail
  - Les nouvelles formes d'organisation : télétravail, TIC
- Agir sur les conditions de travail
  - L'usure professionnelle
  - La répartition des tâches et des métiers
  - Les effets en termes de santé au travail

Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

- ***Éléments du réseau ANACT / ARACT***
  - ***L'égalité professionnelle par l'approche globale du travail***
  - ***Les outils du réseau***

Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Rapport de situation comparée RSC

- loi novembre 2010 portant réforme des retraites:

Entreprises de > 50 salariés : un accord collectif ou un plan d'action unilatéral relatif à l'égalité professionnelle

- Un diagnostic pour agir

Des indicateurs RSC

9 domaines d'actions : (Art. R. 2242-2)

- Loi du 4 aout 2014

Neuf domaines d'actions
Embauche
Formation
Promotion professionnelle
Qualification
Classification
Conditions de travail
Rémunération effective
Articulation entre la vie au travail et hors travail
SANTE SECURITE AU TRAVAIL

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

Rappel du contexte légal

Loi du 4 août 2014: évolutions réglementaires

- **Santé au travail**:
  - ✓ inclure des indicateurs de santé et sécurité au travail sexués dans le RSC
  - ✓ l'évaluation des risques doit prendre en compte l'impact différencié à l'exposition en fonction du sexe
- **Accès aux marchés publics** uniquement pour les entreprises en règle avec leurs obligations d'égalité professionnelle.
- La négociation relative à l'égalité professionnelle rentre dans le droit commun de **la négociation annuelle obligatoire sur les salaires**

▪*Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.*

Pour en savoir plus…

http://www.aquitaine.aract.fr

www.ega-pro.fr

http://www.anact.fr

LE RESEAU ANACT-ARACT MET A DISPOSITION DES RESSOURCES EN LIGNE

➔ **sur www.anact.fr**

- Dossier Qualité de vie au travail
page « Faire son diagnostic égalité »
http://www.anact.fr/web/dossiers/performance-durable/qvt?p_thingIdToShow=35617679
page « Expérimenter l'égalité »
http://www.anact.fr/web/dossiers/performance-durable/qvt?p_thingIdToShow=35617654

- Dossier « Genre et Conditions de travail »
http://www.anact.fr/web/dossiers/ages-genre-pluralite/genre-condition

Le KIT ANACT-ARACT de sensibilisation pour conjuguer égalité professionnelle et santé

- Le diaporama commenté « Egalité, santé et conditions de travail (partie 1 et 2)»)
- Le quizz « Conditions de travail : femmes et hommes à égalité ? »

▪Le projet « Appui au développement régional de l'égalité professionnelle » est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.